

# Espace-rencontre

## le lieu où parents et enfants renouent des liens

Quand les familles volent en éclats, il y a des lieux pour permettre de reconstruire la relation, la parentalité. Une seconde chance pour chacun.

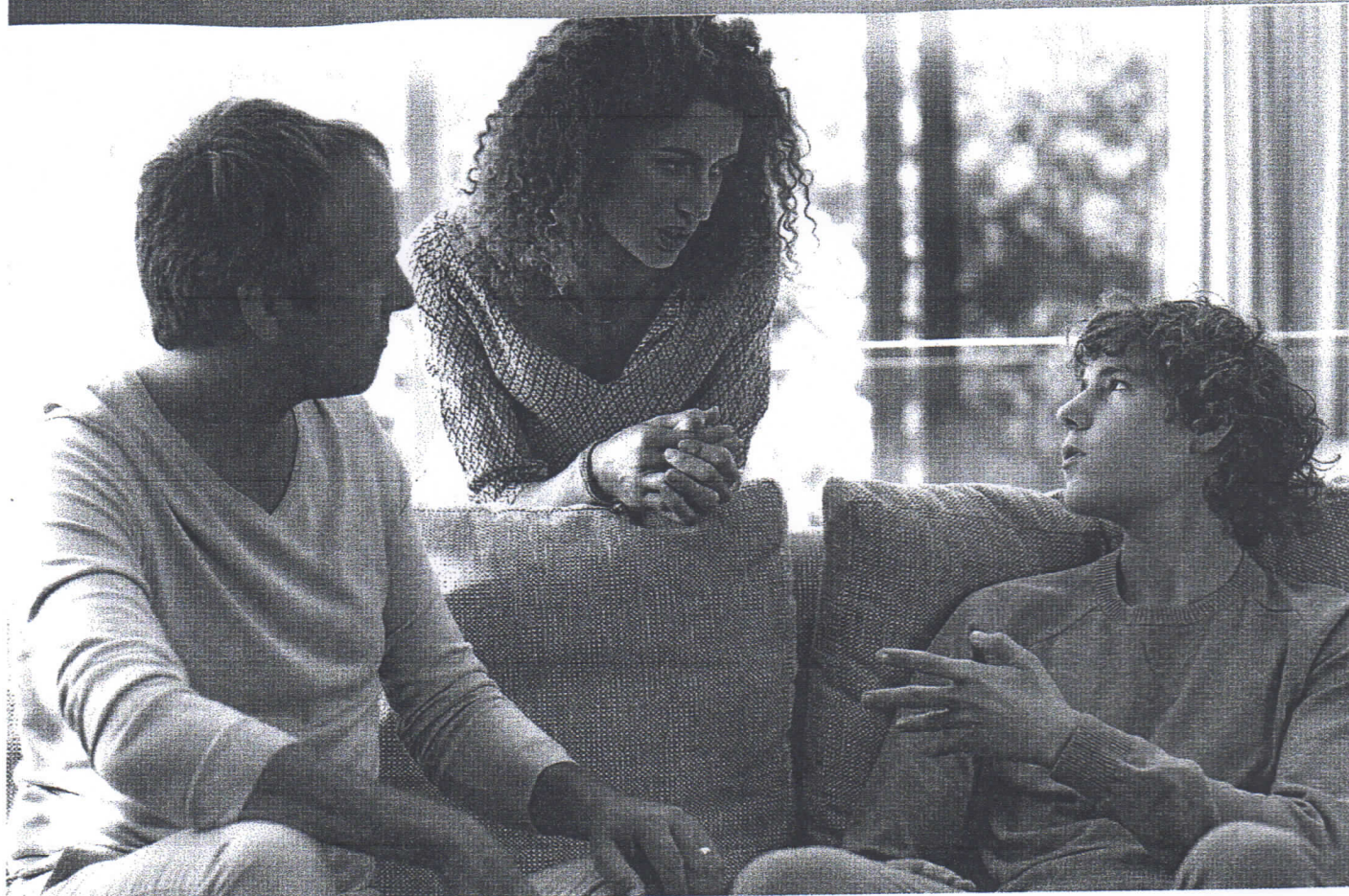
Certains événements, tels que les séparations conflictuelles, la précarité, l'éloignement géographique, provoquent parfois une rupture de lien entre un enfant et l'un de ses parents. Après un conflit, la reprise de contact est parfois difficile voire impossible sans l'intervention de la justice. L'objectif des espaces-rencontre : accueillir dans un lieu neutre ces familles, à la demande du juge aux affaires familiales (JAF), aider à recréer le lien parent-enfant et faire évoluer la situation jusqu'au droit de visite classique pour le parent non hébergeant. Les rendez-vous, encadrés par des médiateurs familiaux et des psychologues, visent à reconstruire la confiance, l'amour et l'espoir. Jouets, mobilier à hauteur d'enfant, couleurs gaies : ces espaces sont confortables, pour que l'on s'y sente « comme à la maison ». Ces lieux associatifs, 140 sur tout le territoire, sont financés par la Caisse d'allocations familiales et le Service d'accès au droit et à la justice. Faute de subventions suffisantes, certains ferment, alors que l'on devrait favoriser leur développement ; crise économique aidant, de plus en plus de parents sans logement correct y exercent leur droit de visite. Les ruptures survenant de plus en plus tôt, parfois avant la naissance de l'enfant, les parents n'ont parfois que ce lieu pour faire connaissance avec le nouveau-né et apprendre la parentalité. La loi sur l'autorité parentale conjointe renforce la légitimité de ces espaces-rencontre ; le parent visiteur ne se sent plus quantité négligeable par rapport au parent hébergeant, qui faisait naguère valoir sa toute-puissance.

Ils sont à égalité, dans l'intérêt de l'enfant. Et l'intérêt de l'enfant, sauf cas exceptionnel, c'est d'avoir accès à ses deux parents. L'espace-rencontre, au début, peut-être vécu comme une contrainte puis, assez vite, comme un sas et une possibilité de deuxième chance.

### L'enfant, pris au milieu du conflit

Parfois, la relation est tellement envenimée entre deux parents que tout contact déclenche des réactions hostiles. Rancœurs dues à la rupture, différends sur les questions matérielles, le conflit peut tout envahir jusqu'à abolir tout discernement. Il faut de la distance pour calmer le jeu, d'où l'importance d'un tiers, le médiateur familial, et d'un terrain neutre, l'espace-rencontre. Lors d'une première visite, le médiateur reçoit les parents, souvent séparément. Comme en atteste Nadège Lumbanzila, de la Maison

de la médiation<sup>10</sup> : « chaque parent raconte sa version, parfois très différente de l'autre, ce qui montre l'ampleur de la mésentente. Notre rôle est de les amener à comprendre que cela a une incidence sur le moral et la sécurité de l'enfant. » Ainsi, des parents qui déposent leurs enfants en bas âge dans l'ascenseur sans les accompagner, pour ne pas croiser l'autre, sans imaginer l'angoisse pour les petits. Dans le conflit, l'enfant devient vite un enjeu. Lorsqu'il a été privé de l'un de ses parents, parce que celui-ci habite loin ou que le parent hébergeant l'a empêché de le voir, les retrouvailles ne se font pas forcément dans la joie et la bonne humeur.



L'enfant peut se sentir abandonné, éprouver de la colère ou intégrer le discours haineux du parent hébergeant. L'enfant se range de son côté, pour être en phase : c'est le conflit de loyauté. Il peut aussi être dans le culte du parent absent, en imaginant une représentation fausse. Par conséquent, le parent visiteur qui s'attendait à un même heureux de le revoir, se retrouve face à un visage fermé, voire hostile. Le rôle du médiateur est de préparer tout le monde à cette visite pour désamorcer le conflit. Le parent hébergeant est obligé de déposer l'enfant mais il peut le faire de mauvaise grâce, à coup de réflexions pour influencer l'enfant. Là encore, le médiateur, présent durant la visite, est présent pour permettre à ce dernier de manifester ses émotions personnelles, à apprécier ces retrouvailles, loin du regard de l'hébergeant. L'espace-rencontre peut aussi être utilisé comme un lieu de « passage de bras » : on y dépose l'enfant et on l'y récupère. L'agencement de ces « maisons » est tel que l'on peut entrer et sortir sans croiser l'ex-conjoint.

**Tout est à (re)construire séance après séance**  
Fait nouveau, les JAF imposent une durée à ce droit de visite : six mois, un an, à raison de deux heures, deux fois par mois, le mercredi après-midi, samedi ou dimanche.

Pour les plus jeunes, les visites sont plus courtes mais plus fréquentes. Au Ceraf Solidarités<sup>(2)</sup> et au Clef, deux lieux animés, à Paris et à Meaux, par Béatrice Perrin, médiatrice familiale, c'est toujours le même référent qui accueille l'enfant et le parent visiteur, et qui assiste à la séance. « Le droit de visite exercé à l'espace-rencontre est parfois vécu comme une contrainte par l'hébergeant et par le visiteur qui n'est pas autorisé à voir son enfant ailleurs. L'intervenant doit alors permettre à chacun des deux parents et à l'enfant d'appréhender ce lieu comme une bulle de liberté, où la relation parent-enfant peut s'exercer à l'écart du conflit. Proposer un

même référent, cela facilite la relation de confiance et permet de mieux suivre l'évolution », explique-t-elle. C'est par son intermédiaire que l'échange s'amorce, au début. En effet, que peut dire un adulte à un enfant qui ne le connaît pas ? Qui ne l'a pas vu depuis des mois, des années ? Il peut y avoir du chagrin, de la gêne. Selon Béatrice Perrin, « suivant l'âge de l'enfant, on peut lancer une discussion au sujet de l'école, de ses activités. On a recours aux jouets - dinette, circuit ou jeux de société. Tout en jouant, on parle de choses et d'autres ». Des souvenirs peuvent remonter à la surface, des ...



... rires et des larmes. À quoi voit-on qu'un enfant se détend, se déride, que le lien se recrée ? « Un petit sourire, soudain, une écoute plus attentive, une émotion qui s'exprime, une joie en ouvrant un cadeau que son parent lui apporte », reprend la médiatrice familiale. L'enfant qui sort de son mutisme cesse de regarder sa montre ou d'aller aux toilettes sans cesse pour éviter le tête-à-tête et s'autorise enfin à reprendre sa place d'enfant loin des conflits parentaux. Pour préserver cette intimité retrouvée, les visites au Ceraf Solidarités se déroulent dans des pièces fermées, une pièce par famille, chacune meublée comme un petit salon chaleureux. On n'a pas forcément envie d'assister aux éclats de joie des autres lorsque sa propre histoire reste enlisée.

**De la visite à la consolidation des liens à l'extérieur**  
Au terme de la durée fixée, en fonction des notes transmises par les intervenants, le juge fait le point et décide de prolonger les séances à l'espace-rencontre pour aller vers un droit de visite classique. Il peut aussi décider de suspendre ce protocole si la situation reste bloquée. Il peut arriver également qu'un parent visiteur ne vienne pas ou plus au rendez-vous, acceptant mal le cadre fixé par l'espace-rencontre. Chaque lieu ayant son fonctionnement, certains, à l'instar de Marie Lewis, médiatrice familiale de la Maison des liens familiaux<sup>(3)</sup>, suggèrent qu'un parent puisse venir avec des photos de famille, « surtout celles qui le représentent avec son enfant, pour montrer qu'ils ont déjà fait un bout de chemin ensemble. Le fait de lui montrer des photos avec ses cousins cousines ou sa nouvelle fratrie éventuelle, ce peut être un support de discussion,

d'expression des émotions. Cela peut débloquent certaines situations ». Même si l'enfant reste arrimé à son siège sans desserrer les dents, il ne peut que constater que le parent honore ces visites, qu'il se soucie d'elle ou de lui puisqu'il a fait la démarche de venir à l'espace-rencontre suite à l'ordonnance du juge. Même si les retrouvailles n'ont pas lieu à ce moment-là, elles peuvent se faire plus tard, à l'initiative de l'enfant devenu grand, porté par le souvenir de ces visites et ce qui s'y est dit. Le pire étant de rester sur la seule version du parent hébergeant. « Ce qui va faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, c'est la question des représentations parentales, de la résilience possible, du sentiment d'abandon plus ou moins ancré et de la culpabilité », souligne Marie Lewis. Dans la majorité des cas, surtout si le parent hébergeant a fait la part des choses et a permis ces retrouvailles, celles-ci évoluent dans le bon sens et le lien se (re)crée. C'est ce qui s'est passé pour Damien et ses deux enfants, âgés de cinq et un an. Le plus petit, n'ayant aucun souvenir avec son père, hurlait dès qu'il s'en approchait. Le grand, lui, était ravi de le revoir. L'équipe a décidé de laisser au plus jeune peu de temps dans la même pièce avec son papa et l'intervenante, puis d'allonger la durée des rencontres. Le gar-

çonnet a pu, petit à petit, prendre plaisir à connaître son père qui a, ensuite, disposé d'un droit de visite classique avec ses enfants un week-end sur deux et la moitié des vacances. À un moment, les intervenants peuvent choisir de se mettre en retrait pendant la visite et proposer, après une réunion collégiale, une sortie au parc ou au fast-food, accompagnée au début par le référent. Le but étant d'aller vers une sortie parent-enfant de plus en plus libre, sans accompagnement, pour rendre possible et viable un droit de visite avec hébergement. Pour le bien de l'enfant, qui a le droit à une vie de famille avec papa et avec maman, même séparés. ■

**Pour préserver l'intimité retrouvée, les visites au Ceraf Solidarité se déroulent dans des pièces fermées**

(1) La Maison de la médiation, à Paris (20<sup>e</sup>), propose entre autres services : une médiation familiale conventionnée pour les couples en instance de séparation ou divorce ou déjà séparés, et non conventionnée pour les familles recomposées. Un espace-rencontre, sur ordonnance de justice ou demande expresse et spontanée des parents.

(2) Ceraf Solidarités propose un espace-rencontre en visite médiatisée – encadré par la protection de l'enfance, quand il y a un danger pour l'enfant –, et non médiatisée – pour la rencontre parent-enfant compromise par le conflit parental.

(3) La Maison des liens familiaux, association soutenue par la Ville de Paris, propose, outre la médiation et l'espace-rencontre, un accueil juridique, un accompagnement à la parentalité.